

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels  
Belgium

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:  
17.442

Date du contrôle:  
25/11/2022

Lieu du contrôle:  
Rue des Bats 6 Saint-Ghislain 7334

Agent-visiteur:  
Patrick Palm  
Type de contrôle:  
Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:  
V1 28/11/2022 21:20:10  
Prochaine visite avant le:  
25/11/2023

### Données générales

Adresse de l'installation	Rue des Bats 6 Saint-Ghislain 7334
Type de locaux	Maison
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant	Rue des Bats 6, 7334 Saint-Ghislain, Belgique
Adresse du propriétaire	Rue des Bats 6 Saint-Ghislain 7334
Installateur	

### Données du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	854429648
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	40 A 4P

### Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	avant 81
Description de l'installation	TD1 1 DIS TETRA 20A 30MA 25A 4P TA 2 FUS 4A 1 DIS TETRA 25A 8 DIS BIP 20A 8 DIS BIP 16A 1 DIS TETRA 32A		
Nombre de tableaux	2		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR			
$\Delta I_n$			
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Autre		
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0		

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels  
Belgium

Isolement (M $\Omega$ ) 0,2

### Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

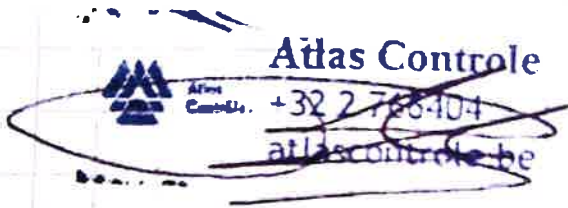
### Conclusions

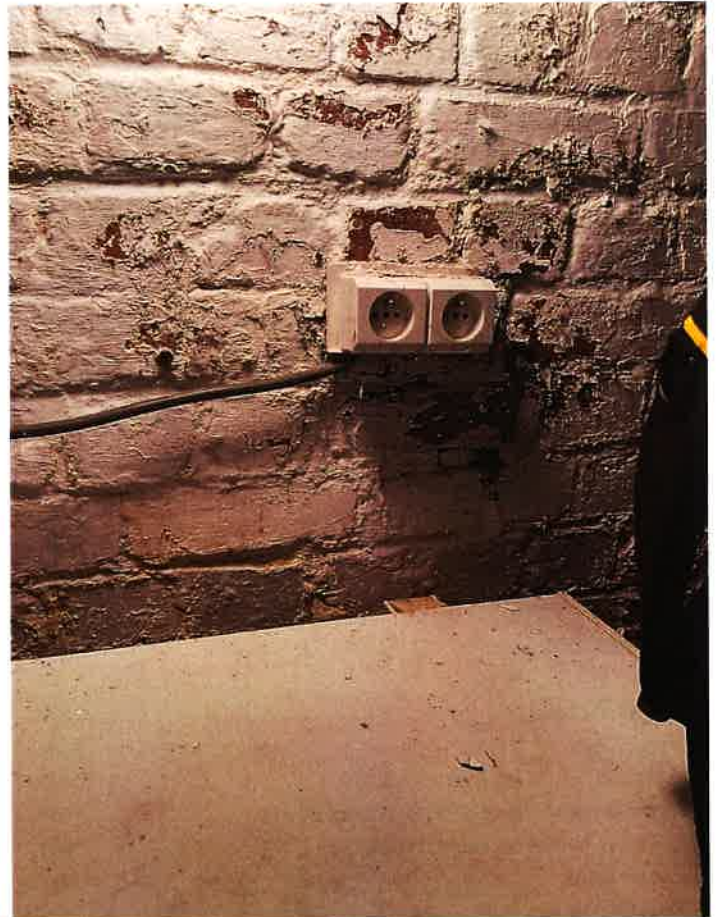
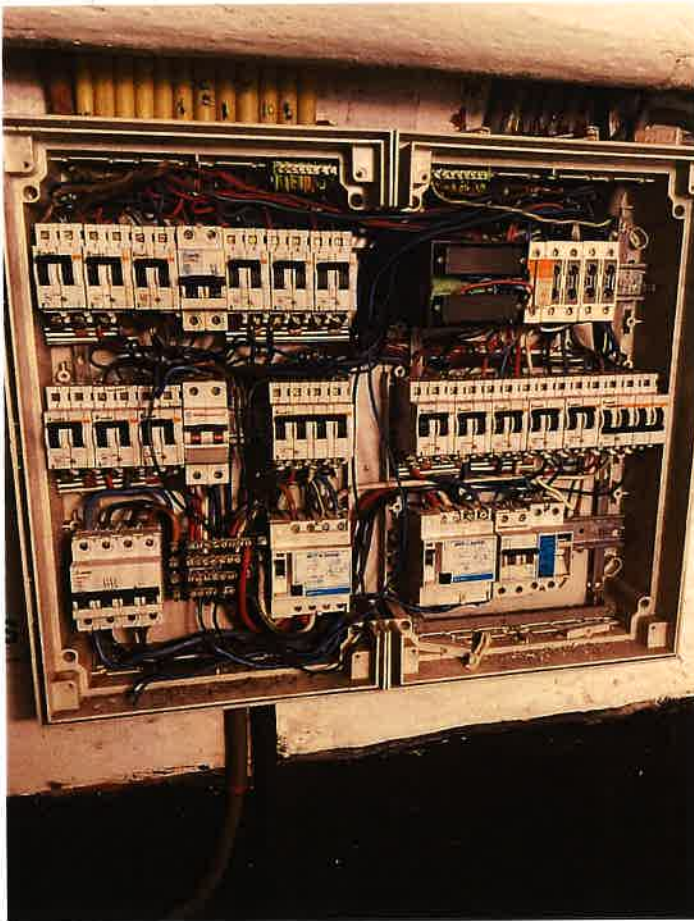
#### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

 Atlas Controle  
+32 2 726 64 04  
atlascontrole.be



+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels  
Belgium

Tableau 1

Tableau 2

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels  
Belgium

Libellé	Paragraphe
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
L'utilisation de dispositifs fiche(s)/prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s).	L1: 5.2.6.2.; L3: 5.2.6.2.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Refixer les prises	

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15